

Barème ecosystem

Petits appareils extincteurs

Montants d'éco-participation applicables au 1^{er} janvier 2022

Sous-catégorie (2)	Critères d'éco-modulation	Code d'éco-participation (1)	Montant HT par unité (3)
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS D'UNE CHARGE NOMINALE < 1 KG OU 1 LITRE	L'appareil n'est pas rechargeable OU les instructions de rechargement ne sont pas disponibles sur demande par les mainteneurs auprès des producteurs	E2.1	1,10 €
	L'appareil est rechargeable ET les instructions de rechargement sont disponibles sur demande par les mainteneurs auprès des producteurs		0,88 €
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS D'UNE CHARGE NOMINALE = 1 KG OU 1 LITRE	L'appareil n'est pas rechargeable OU les instructions de rechargement ne sont pas disponibles sur demande par les mainteneurs auprès des producteurs	E2.2	1,10€
	L'appareil est rechargeable ET les instructions de rechargement sont disponibles sur demande par les mainteneurs auprès des producteurs		0,88 €
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS D'UNE CHARGE NOMINALE > 1 KG OU 1 LITRE ET < 2 KG OU 2 LITRES	L'appareil n'est pas rechargeable OU les instructions de rechargement ne sont pas disponibles sur demande par les mainteneurs auprès des producteurs	E2.3	1,10 €
	L'appareil est rechargeable ET les instructions de rechargement sont disponibles sur demande par les mainteneurs auprès des producteurs		0,88 €
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS D'UNE CHARGE NOMINALE = 2 KG OU 2 LITRES	L'appareil n'est pas rechargeable OU les instructions de rechargement ne sont pas disponibles sur demande par les mainteneurs auprès des producteurs	E2.4	1,10 €
	L'appareil est rechargeable ET les instructions de rechargement sont disponibles sur demande par les mainteneurs auprès des producteurs		0,88 €

(1) Code pouvant être utilisé pour l'affichage du coût de fin de vie des petits appareils extincteurs sur les catalogues, devis, factures...

(2) Petits appareils extincteurs et autres appareils sous pression à fonction extinctrice de charge nominale inférieure ou égale à 2 kg ou 2 litres

- Hors aérosols et fumigènes à fonction extinctrice ;
- Contenant un agent extincteur autre que CO₂ et halon ;
- Qu'ils soient destinés à des particuliers ou des professionnels ;
- Qu'ils soient fixes ou portatifs.

Liste des équipements visés non exhaustive (pour plus d'information sur les produits concernés, contacter **ecosystem**).

(3) Montant hors taxes de la contribution financière due par l'adhérent pour chaque unité de petits appareils extincteurs mise sur le marché.